

Brevet Professionnel

Aménagements Paysagers

1 an ou
2 ans

En contrat
d'apprentissage

1 an

En contrat de
professionnalisation



Objectif métier

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans une entreprise privée du paysage ou en collectivité territoriale et peut devenir chef d'équipe.

Il participe à la **conduite des chantiers d'aménagements paysagers** : il prépare, organise, exécute les travaux prévus. Il **maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation d'un espace paysager** : lecture de plans, préparation de terrain, construction d'éléments du jardin. Il établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers.

Objectifs de la formation

- **Se positionner** en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- **Préparer** le travail et **assurer** la coordination sur un chantier
- **Installer et maintenir** la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro écologique
- **Mettre** en place des infrastructures paysagères et les entretenir

Prérequis

- **Contrat d'apprentissage** : Avoir entre 16 et 29 ans révolus Etre titulaire d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de niveau 3 minimum.
- **Contrat de professionnalisation** : Etre demandeur d'emploi pour les plus de 26 ans.

Contenu de la formation

- Agronomie, écologie, agro systèmes, connaissances des végétaux
- Topographie, connaissance des matériaux
- Utilisation des matériels et équipements
- Conduite de chantier de mise en place et d'entretien des végétaux et des infrastructures paysagères
- Fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- Enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers
- Mise en place d'un jardin vivrier
- Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagements paysagers

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et des années de contrat de l'apprenti

Particularités du centre

- Echange et suivi en entreprise
- Participation aux concours (MAF, reconnaissance des végétaux...)
- Plateaux techniques
- Parc paysager de 7 hectares

Taux de satisfaction



76 %

Taux d'obtention



78 %



Renseignements et inscriptions

02 97 24 34 45

apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des portes ouvertes ou par téléphone
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier

Lieu de formation

Centre de formation Kerplouz LaSalle

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

1050 heures en centre de formation sur 2 ans ou 560 heures en centre de formation sur 1 an (sous conditions)

Validation

Présentation au diplôme de niveau 4
Attestation de compétences

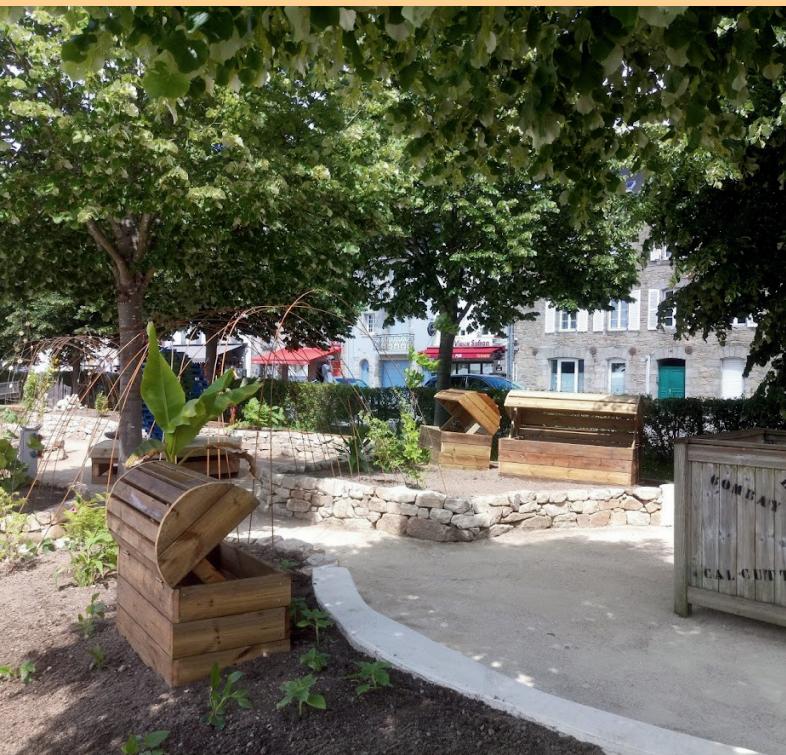


Evaluation

Unités Capitalisables (UC)
Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)



Poursuite d'études possible

BTSA Aménagements Paysagers
Certificat de Qualification professionnelle